

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 230

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Christophe, Mme Magnier, M. Bournazel et Mme Lemoine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Les actions de promotion de la santé sur le lieu de travail ou dans l'exercice de son activité, sont assurées par des professionnels de la prévention, dont les missions et les compétences sont précisées par décret.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accompagnement des salariés, comme des travailleurs indépendants ou des fonctionnaires se fait plus que jamais ressentir, qu'il soit sur le lieu de travail ou dans l'exercice de leur activité, notamment en télétravail.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les risques psycho-sociaux n'ont jamais été aussi importants, face à l'isolement des travailleurs, quel que soit leur statut.

Les mesures prises sur le lieu de travail et par l'employeur doivent pouvoir être davantage personnalisées, diversifiées et adaptées aux nouvelles circonstances et aux nouveaux outils de travail, notamment numériques.

Cet amendement vise à créer une compétence dédiée à la promotion de la santé et du bien-être des travailleurs, qu'ils travaillent à domicile ou / et dans l'entreprise.

Un corpus de compétences spécifiques certifiées, dédiée à la promotion de la santé aux côtés de la médecine du travail, sera assurée par des « professionnels de la prévention. »

Améliorer le bien-être au travail passe par un changement de paradigme, et de permettra d'être davantage axé vers la prévention et de ne pas exclusivement réserver l'approche santé du travail au curatif ou à la sécurité au travail.

Les métiers de la prévention représentant nombre de compétences et de professionnels et sont le jalon manquant d'un système trop souvent tourné vers le soin et l'urgence, trop peu sur le bien-être, pour garantir le maintien en bonne santé psychique et physique.

Les besoins sont croissants et urgents. Notre pays doit réagir, avant d'avoir à faire face à l'absentéisme, au désengagement, aux risques psycho-sociaux et aux crises sociales qui en découlent. Les métiers de la prévention représentent, qui plus est, un fort potentiel d'employabilité et permettront de former et de recruter pour une filière à fort potentiel.